

und es handelt sich um die gleichen Fragestellungen. Wesentlich und wichtig ist aber, dass der von der Kommission wie vom Auftrag gewünschte Bericht fundiert ist und die nötige Transparenz bringt. Es bringt sicher nichts, kurzfristig etwas zu verlangen, das nicht vollständig und fundiert ist. Zudem muss er Lösungen für die Begleitung zukünftiger grosser Projekte wie z.B. der Poya-Brücke in administrativer wie auch in finanzieller Hinsicht aufzeigen.

Elections

Diverses fonctions de l'ordre judiciaire¹

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Mon intervention concerne l'ensemble du préavis du Conseil de la magistrature. Vous l'avez sous les yeux. Ce préavis concerne des personnes qui sont déjà en poste, donc des réélections. En vertu de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, loi que nous avons adoptée ce printemps, le Conseil de la magistrature, dans les cas de réélection, a le pouvoir de décider s'il veut mettre ou non des postes au concours selon l'article 18 de cette loi. Pour trancher cette question, le Conseil de la magistrature s'est tout d'abord renseigné auprès du Tribunal cantonal, autorité de surveillance jusqu'à la fin de cette année. Pour chaque nom, le Conseil a demandé au Tribunal cantonal si ces personnes exerçaient leur fonction avec satisfaction et s'ils faisaient preuve d'une grande disponibilité. Le Tribunal cantonal n'a relevé aucun empêchement à la réélection de ces personnes.

Ensuite, le Conseil s'est renseigné auprès des présidents des autorités concernées. Toutes les réponses ont été positives. Le Conseil de la magistrature, sur ce, a décidé de donner un préavis positif pour toutes ces réélections. Je remercie la Commission de justice, qui a suivi le préavis du Conseil de la magistrature. Je relève que deux assesseurs suppléants de la Chambre des prud'hommes de la Glâne, à savoir M^{me} Isabelle Schweiwyler et M. Jean-Louis Page, ont annoncé tardivement qu'ils ne se présentaient pas à leur réélection. Leurs noms n'apparaîtront pas sur les listes de vote. Ces deux postes seront mis au concours dans des annonces qui paraîtront dans la presse jeudi et vendredi. Je vous remercie de tenir compte du préavis du Conseil de la magistrature.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)

Prise en considération: suite

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe PDC doit également avouer avoir été très surpris du dépassement annoncé sur le chantier de la H189. Il

remercie M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions d'avoir pris en main ce dossier, d'avoir tiré les conséquences et surtout d'avoir promis de faire la lumière totale sur les raisons de cet important dépassement, puisque un chiffre de 43 millions a été articulé. Il note avec soulagement cette volonté de transparence dans l'information, qui a malheureusement fait défaut jusqu'à ce printemps puisqu'en avril déjà, M. Godel avertissait la Commission des routes et celle des finances et de gestion du problème qui allait se présenter. Il articulait toutefois des chiffres qui paraissaient acceptables face aux difficultés techniques présentes dans cette réalisation.

Certes, nous connaissons maints exemples de dépassements de crédit dans le percement de tunnels et la conduite de grands chantiers routiers. Nous devons également constater que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a dû s'occuper en parallèle de deux projets colossaux. Celui de la H189, qui était en cours de réalisation, et celui du pont de la Poya, qui était en phase d'étude et d'estimation pour une votation populaire. Nous pouvons comprendre que face à deux immenses projets, le Service des ponts et chaussées a dû absoudre une masse de travail en plus des tâches ordinaires et ceci certainement sans avoir de ressources humaines supplémentaires, en tout cas suffisantes. Cela n'excuse toutefois pas tout et nous comprenons les mesures qui ont déjà été prises par le Conseil d'Etat pour corriger ces manquements. Nous avons également pris note que certains dépassements sont totalement explicables en raison de contraintes supplémentaires de l'Office fédéral des routes, notamment au niveau de la sécurité. D'autres points mériteront des explications complémentaires et nous avons noté que le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a la ferme volonté de donner des explications complètes au Grand Conseil. Nous saluons cette attitude, qui va certainement permettre dans une certaine mesure de rassurer ce parlement. Aussi, nous nous posons sérieusement la question si le mandat déposé est vraiment indispensable, puisque le Conseil d'Etat, je le rappelle, va s'expliquer sur l'ensemble du dossier. Notre groupe est toutefois d'avis que cette démarche est de nature à rassurer notre parlement, qui, lui aussi, exige une analyse détaillée de la situation.

Quant à la procédure accélérée, nous ne pensons pas qu'elle soit de nature à améliorer le flux des informations. En effet, pour notre groupe, il est essentiel que le Conseil d'Etat dispose de tous les éléments pour procéder à une analyse complète de ce dépassement. Nous savons qu'à ce jour, il ne connaît pas l'attitude de l'OFROU face à certains aspects du dépassement. Quelle va être sa participation, quelle part va rester à charge du canton, quelle est sa part de responsabilité dans le dossier, le Conseil d'Etat pourra-t-il exiger les montants compensatoires, à ce jour personne ne le sait, ni l'OFROU, ni le Conseil d'Etat. Il faudra donc patienter un peu. Là également, notre groupe ne tient pas à faire obstacle à l'urgence. On demande aux auteurs de la motion de donner au Conseil d'Etat le temps nécessaire afin de réunir l'ensemble des éléments qui nous permettront une information complète. Il serait en effet dommageable de morceler cette information,

¹ Préavis pp. 1512 et 1515.